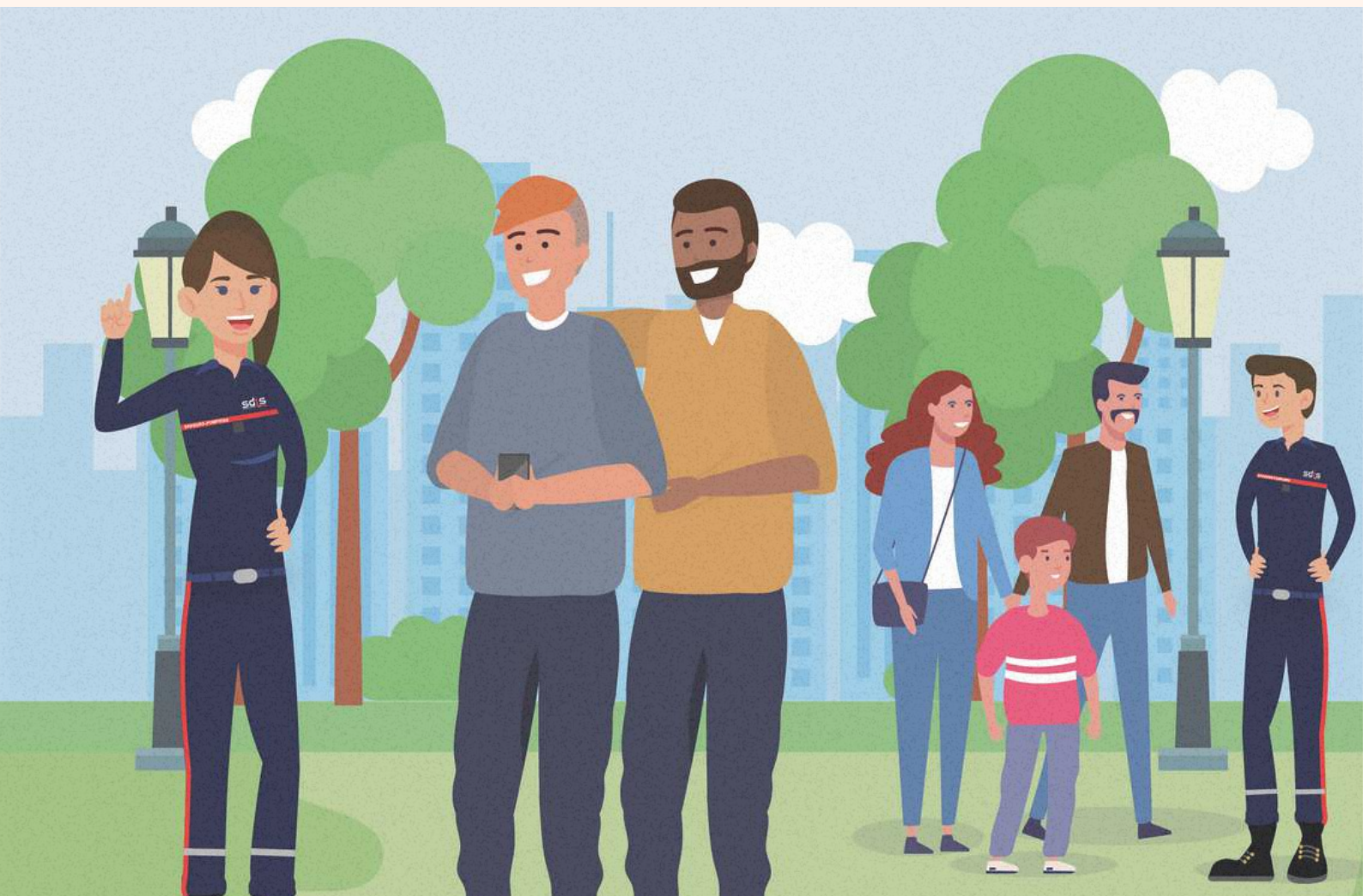


L'ENGAGEMENT CITOYEN

Devenez acteur de la sécurité civile à tout âge



Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire s'engage depuis de nombreuses années aux côtés des Ligériens pour **promouvoir la culture de sécurité civile** et **renforcer le lien** entre les services de secours et la population.

Au-delà de ses missions de secours d'urgence, de protection des personnes et de lutte contre les incendies, le SDIS de la Loire mène une **action citoyenne forte** : sensibiliser, former et accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.

À travers différents dispositifs, le SDIS de la Loire contribue activement à la **prévention des risques**, à la **cohésion sociale** et à la construction d'une **citoyenneté responsable et solidaire**.

Parce que **la sécurité est l'affaire de tous**, le SDIS de la Loire place l'engagement citoyen au cœur de ses valeurs et de ses actions au quotidien. Une démarche qui permet également de faire naître des vocations et d'encourager **l'engagement comme sapeur-pompier volontaire**.

Les gestes qui sauvent



Face aux nouvelles menaces et à la multiplication des catastrophes naturelles, au quotidien comme en situation de crise, **chacun est le premier maillon de la chaîne de secours** : il doit être en mesure d'anticiper et d'éviter le risque, de réagir à bon escient pour se protéger ou de faire les gestes pour sauver.

Afin de contribuer à l'objectif national de former 80% de la population, **les sapeurs-pompiers de la Loire proposent régulièrement des formations aux gestes qui sauvent** à destination du grand public.

La formation des collégiens au secourisme et à la résilience

En lien avec l'Éducation nationale, le SDIS contribue à former les collégiens aux **gestes qui sauvent** et au **diplôme de premiers secours citoyen (PSC)**.

Depuis 2025, le SDIS a également lancé un programme de formation à la résilience dans les collèges. Une initiative qui vise à apprendre aux collégiens et aux équipes éducatives à réagir efficacement **face aux catastrophes naturelles ou autres situations d'urgence**.



Les cadets de la sécurité civile

Depuis 2016, le SDIS participe au dispositif des **cadets de la sécurité civile**, grâce à un partenariat avec l'Éducation nationale, la Préfecture de la Loire et le Département.

8 classes de cadets sont aujourd'hui implantées dans plusieurs collèges du département : à Saint-Étienne (Terrenoire, La Salle, Fauriel), Saint-Chamond, Charlieu, Boën-sur-Lignon, Le Coteau et Balbigny.

Les objectifs ? Promouvoir les comportements de prévention, renforcer le sens civique des jeunes, les impliquer comme assistants de sécurité lors des exercices d'évacuation ou de confinement, et encourager leur engagement futur dans la sécurité civile.



Les jeunes sapeurs-pompiers



En lien avec l'**Union départementale des sapeurs-pompiers**, le SDIS compte **220 jeunes sapeurs-pompiers (JSP)**, âgés de 13 à 18 ans et répartis dans les 10 sections du département.

Chaque année, parmi les diplômés du brevet de JSP, environ 40 jeunes s'engagent en tant que sapeur-pompier volontaire.

Devenir jeune sapeur-pompier, c'est vivre une expérience unique, découvrir la force du travail en équipe et, surtout, apprendre les gestes et comportements qui sauvent.

Les volontaires de service civique

En 2015, le SDIS de la Loire a été l'un des premiers à se lancer dans le service civique adapté aux sapeurs-pompiers.

Chaque année, une douzaine de **jeunes Ligériens effectuent une mission de 10 mois** à la fois dans les services fonctionnels et dans une unité opérationnelle où **ils assurent des missions de secours aux personnes**, après avoir suivi la formation adéquate.

Cette démarche, qui s'inscrit dans l'engagement sociétal du SDIS, vise à contribuer au développement de l'esprit civique des Ligériens et à **susciter des vocations de sapeur-pompier volontaire**.



Les numéros à connaître **en cas d'urgence**



112

**Numéro d'appel
d'urgence européen**

Pour toute urgence
nécessitant une
ambulance, les services
d'incendie ou la police.



SAMU

Pour obtenir
l'intervention d'une
équipe médicale lors
d'une situation de
détresse vitale.



Police / Gendarmerie

Pour signaler une
infraction qui nécessite
l'intervention immédiate
de la police ou de la
gendarmerie.



Sapeurs-Pompiers

Pour signaler une situation
de péril ou un accident
concernant des biens ou
des personnes et obtenir
leur intervention rapide.



Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

Ce numéro est accessible par
SMS, tchat, visio et fax.

Pour que les secours interviennent vite et efficacement :

Donnez les bonnes informations dès le début de l'appel avec **"Je suis, je vois, je fais"** :

JE SUIS :

Présentez-vous : indiquez votre nom, votre localisation précise et le numéro depuis lequel vous appelez.

JE VOIS :

Décrivez la situation : Que se passe-t-il ? Combien de personnes sont concernées ? Y a-t-il un danger immédiat ?

JE FAIS :

Expliquez ce que vous faites en attendant les secours : gestes de premiers secours, mise en sécurité, alerte des personnes autour...

Ne raccrochez jamais avant qu'on vous le dise !

Les **services d'urgence** vous **rappellent** désormais avec le

0 800 112 112

Ceci n'est pas un spam !



Pensez à **enregistrer** dès maintenant ce numéro **dans vos contacts**



sd is
SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE